ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Tchad

Question écrite n° 6893

Texte de la question

M Antoine Rufenacht appelle a M le ministre d'Etat, ministre des affaires etrangeres, que grace au soutien sans faille de la France, tant dans le domaine militaire que dans celui de l'aide economique, le Tchad a pu, depuis deux ans, retrouver son integrite territoriale et entreprendre la reconstitution de son economie. Toutefois, la menace libyenne reste toujours bien presente, et le soutien que la France accorde au Tchad ne doit en aucun cas se relacher. Or, a l'occasion de la discussion de son budget a l'Assemblee nationale, le ministre de la cooperation a confirme que le projet de construction d'une piste en dur a Faya-Largeau faisait l'objet d'un reexamen au niveau de la Presidence de la Republique, et qu'une decision pourrait etre prise lors du sommet franco-africain de Casablanca. Il lui rappelle que cette operation, decidee par le precedent Gouvernement, doit permettre de doter le Nord de ce pays, sinistre par plusieurs annees de guerre, d'un instrument de communication moderne et egalement d'affirmer l'engagement de la France dans une region dont le President Hissene Habre est originaire. De plus, cette realisation pacifiste pourrait, si necessaire, donner a notre aviatio « l'allonge » que ni le terrain de N'Djamena, ni celui d'Abeche, ne lui permettaient jusqu'ici d'avoir. Il lui demande donc de bien vouloir lui preciser les raisons qui pourraient amener le Gouvernement a renoncer a ce projet, et s'il n'estime pas qu'un tel renoncement porterait atteinte au credit de la France en Afrique. Le President de l'OUA, M Moussa Traore, a en effet souligne l'importance qu'il attachait a l'engagement pris par la France dans ce domaine precis. Il lui demande egalement de lui indiquer le jugement qu'il porte sur l'attitude actuelle de la Libye dans cette zone, et s'il n'estime pas qu'il conviendrait de maintenir tous les elements de la determination franco-tchadienne, tant que les conditions d'une paix durable n'auront pas ete trouvees.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme le sait l'honorable parlementaire, la question de la construction d'une piste en dur a Faya a ete evoquee lors d'un entretien entre le President de la Republique et le chef de l'Etat tchadien a l'occasion du 25e sommet des chefs d'Etat de France et d'Afrique a Casablanca. La France n'a pas renonce au projet de construction de cette piste dont l'interet pour le developpement economique du pays est parfaitement admis. Cependant, pour des raisons d'ordre essentiellement financier exposees au President Hissene Habre, les travaux en seront etales dans le temps. Pour ce qui concerne les rapports actuels du Tchad avec les pays voisins, le Gouvernement partage l'analyse de l'honorable parlementaire. Sans doute une evolution favorable dans les rapports entre N'Djamena et Tripoli est-elle intervenue. Elle s'est concretisee par le retablissement des relations diplomatiques entre les deux pays et l'engagement de regler pacifiquement leur differend territorial. Un processus de paix est donc engage mais il convient qu'il aboutisse. C'est ce a quoi s'attache la France, en liaison avec les pays africains interesses. Tant qu'une paix juste et durable n'aura pas ete atteinte, l'ensemble des concours qu'elle apporte au Tchad sera maintenu. Ceux-ci, en 1988, ont d'ailleurs ete sensiblement renforces puisque, en plus du maintien de la garantie de securite offerte a ce pays par le dispositif Epervier, elle a accru sa cooperation, tant dans le domaine militaire que dans le domaine civil, notamment par une aide budgetaire qui, sur l'exercice considere, aura depasse les 140 millions de francs.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE6893

Données clés

Auteur : M. Rufenacht Antoine
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 6893
Rubrique : Politique exterieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3693